

Séance du 3 avril 2017
Convocation du 29 mars 2017

Nombre de conseillers en exercice: 18

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mil dix-sept, le trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Fitz-James, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean Claude PELLERIN, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Geneviève DELARUE, Gérard KOWALCZYK, Béatrix VERHILLE, Alex SEGHERS, Nadia FERRANI-TABEUR, Christian BEZEAUX, Thierry RUFFIN, Pascal JABIN, Sophie COMTE, Nathalie LEFEBVRE, Stéphane PAPIN, Magalie PAQUOTTE, Rachel BLOND,

Pouvoirs : Gilles GAGLIARDI à Alex SEGHERS, Yves LE MOULLAC à Thierry RUFFIN, Emmanuelle DUCHAYNE-JAUBERT à Nadia FERRANI-TABEUR,

Secrétaire de séance : Béatrix VERHILLE

1/ Finances :

- Remboursement Taxe d'Urbanisme Permis de Construire du Cinéma

2/ Finances :

- Subventions aux Associations et au CCAS

3/ Finances :

- Crédits Scolaires 2017

4/ Finances :

- Acceptation d'un don

5/ Convention avec la Maison de l'Emploi et de la Formation

6/ Convention Tribunal de Grande Instance pour Travaux d'Intérêt Général

1/ Finances :

➤ Remboursement Taxe d'Urbanisme Permis de Construire du Cinéma

- Pour rappel :

Chaque Permis de Construire attribué par la Commune génère une Taxe d'Urbanisme, appelée désormais Taxe d'Aménagement.

Pour la réalisation du Cinéma, la Commune a touché une taxe d'Urbanisme de 15431 €, elle a reversée comme la réglementation le prévoit, les 2/3 à la Communauté de Communes.
Soit 10 287€.

Le Permis de Construire du Cinéma a été annulé le 9 novembre 2015.

De ce fait, les Services des Impôts demandent à la Commune le remboursement des 15 431€.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

➤ AUTORISE le Maire à inscrire au BP 2017 :

- Le reversement des 15 431€ aux services des Impôts
- A émettre le titre de 10 287€ à l'encontre de la Communauté de Communes

2/ Finances :

➤ Subventions aux Associations et au CCAS

DESIGNATION	Rappel 2016	Proposition + 1%/2016
Subvention d'Equilibre		
AC DU CLERMONTOIS	2 211 €	2 233 €
ACPG-CATM (Anciens combattants)	174 €	176 €
AMICALE DES POMPIERS	207 €	209 €
CHEVEUX BLANCS	850 €	859 €
COMITE DES FETES	8 411 €	8 495 €
JUDO CLERMONTOIS	224 €	226 €
ECOLE DE FOOTBALL	1 278 €	1 291 €
ASFJ FOOTBALL	2 323 €	2 346 €
ASFJ GYMNASTIQUE	460 €	465 €
JARDINS FAMILIAUX	0 €	0 €
SAUVETEUR DE L'OISE	0 €	0 €
TENNIS DE TABLE	612 €	618 €
MOUVEMENT VIE LIBRE	556 €	562 €
SOCIETE DE CHASSE	0 €	0 €
DETENTE ET LOISIRS DES NACOTS	0 €	0 €
LA DANSE DES FUSEAUX	186 €	188 €
ASFJ TENNIS	510 €	515 €
MINI RCC	256 €	259 €
CH'TIOTS NACOTS	258 €	261 €
TAROT	0 €	0 €
BIEN VIVRE AU BEGUINAGE	303 €	306 €
APE	258 €	0 €
Sous Total	19 077 €	19 009 €
Subvention de Fonctionnement		
ASDAPA	149 €	150 €
COOP BERONNELLE	1 069 €	1 080 €
COOP PRIM TUILERIE	734 €	741 €
COOP MATER TUILERIE	1 227 €	1 239 €
PREVENTION ROUTIERE	193 €	195 €
SPA BEAUVAIS ET DE L'OISE (1)	1 198 €	1 244 €
Subventions exceptionnelles		
Collège FERNEL		500 €
COMITE DES FETES		500 €
CH'TIOTS NACOTS		389 €
Sous Total	4 570 €	6 038 €
Total général subventions	23 647 €	25 047 €
CCAS	13 017 €	13 147 €

- Monsieur Pascal JABIN pour le Comité des Fêtes et l'AS FITZ-JAMES TENNIS,
- Madame Magalie PAQUOTTE pour le Mini RCC
- Madame Rachel BLOND pour les Ch'tiots Nacots
- Madame Nathalie LEFEBVRE et Monsieur Thierry RUFFIN pour les Cheveux Blancs
- Messieurs Thierry RUFFIN et Christian BEZEAUX pour Détente et Loisirs des Nacots
- Monsieur Christian BEZEAUX pour Bien Vivre au Béguinage

ne prennent pas part au vote pour l'attribution des subventions à ces associations en raison des fonctions qu'ils y occupent.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- ACCEPTE d'accorder aux Associations concernées ainsi qu'au CCAS, les subventions proposées par Monsieur le Maire.

Les subventions ne seront versées que sous réserve que les formulaires de demandes, dûment complétés soient parvenus en mairie et soient complets.

3/ Finances

➤ Crédits Scolaires 2017

Attribution par élèves	2016	2017
Crédits scolaires élémentaires	65,30€	65,30€
Crédits scolaires pré-élémentaires	72,00€	72,00€

Dotation matériel par classe	2016	2017
	200,77€	200,77€

CREDITS SCOLAIRES	2016				2017			
	Elémentaire	Pré élémentaire	Elémentaire	Pré élémentaire	Elémentaire	Pré élémentaire	Primaire	Maternelle
	BERONELLE		TUILERIE		BERONELLE		TUILERIE	
Nombre de classes	2	1	4	2	2	1	4	3
Effectifs	54	29	94	57	54	25	89	59
Crédits scolaires (Attribution/élève x effectifs)	3 526 €	2 088 €	6 138 €	4 104 €	3 526 €	1 800 €	5 81 €	4 248 €
Dotation matériel (Dotation par classe x Nb de classes)	402 €	201 €	803 €	402 €	402 €	201 €	803 €	602 €
Total crédits scolaires (Crédits scolaires + Dotation matériel)	3 928 €	2 289 €	6 941 €	4 506 €	3 928 €	2 001 €	614 €	4 850 €
	6 216 €		11 447 €		5 928 €		11 465 €	
Total	17 663 €				17 393 €			

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- ADOPTE les Crédits Scolaires ci-dessus pour l'année 2017

4/ Finances

➤ Acceptation d'un don

Il convient de prendre une délibération du conseil municipal pour accepter un don de 30€ d'un administré.

Une délibération est nécessaire à chaque fois et ne peut être générale.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- ACCEPTE un don de 30 € de Monsieur Jean-Claude PELIERIN en contrepartie d'une récupération de bois lors de la dernière tempête.

5/ Convention avec la Maison de l'Emploi et de la Formation

La Commune de Fitz-James a sollicité la Maison de l'Emploi et de la Formation du Clermontois et Plateau Picard afin de disposer d'un accompagnement à la mise en œuvre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.

Un certain nombre d'agents partiront en retraite dans les 5 prochaines années, le Maire souhaite qu'une prospective soit faite et qu'une réflexion soit menée afin d'anticiper ces départs.

Les modalités d'intervention de la MEF feront l'objet d'une convention pluriannuelle.

Le devis pour 2017 est de 10 654 € TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- AUTORISE le Maire à signer cette convention ainsi que le devis de 10 654 € TTC.

6/ Convention Tribunal de Grande Instance pour Travaux d'Intérêt Général

Désormais beaucoup de peines d'emprisonnement de courte durée sont transformées en Travaux d'Intérêt Général.

Le Maire propose d'accueillir des personnes dans cette situation.

Pour accueillir ces personnes, nous devons obtenir obligatoirement l'inscription des travaux proposés par la Commune sur la liste des Travaux d'Intérêt Général du Tribunal d'Instance de Beauvais.

Monsieur le Maire doit être autorisé à représenter la collectivité pour proposer cette liste et à figurer au document de demande d'inscription de Travaux d'Intérêt Général.

**Après avoir entendu les explications du Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

➤ DECIDE d'autoriser le Maire à représenter la collectivité pour proposer cette liste et à figurer au document de demande d'inscription de Travaux d'Intérêt Général du Tribunal de Grande Instance de Beauvais.

➤ DECIDE que seules les personnes habitant Fitz-James pourront être accueillies par la Mairie.

Séance levée à 19h50.

1/ Finances :

Remboursement Taxe d'Urbanisme Permis de Construire du Cinéma

2/ Finances :

Subventions aux Associations et au CCAS

3/ Finances :

Crédits Scolaires 2017

4/ Finances :

Acceptation d'un don

5/ Convention avec la Maison de l'Emploi et de la Formation

6/ Convention Tribunal de Grande Instance pour Travaux d'Intérêt Général

Signature des présents pour les délibérations énumérées ci-dessous :

Prénom	Nom	Emargement
Jean-Claude	PELLERIN	
Geneviève	DELARUE	
Alex	SEGHES	
Béatrix	VERHILLE	
Gérard	KOWALCZYK	
Nadia	FERRANI-TABEUR	
Christian	BEZEAUX	
Catherine	LAMOUR	Absente
Nathalie	LEFEBVRE	
Pascal	JABIN	
Magalie	PAQUOTTE	
Thierry	RUFFIN	
Emmanuelle	DUCHAYNE-JAUBERT	Excusée
Yves	LE MOULLAC	Excusé
Rachel	BLOND	
Stéphane	PAPIN	
Sophie	COMTE	
Gilles	GAGLIARDI	Excusé